

## REUNION DU 8 MARS 2007

*Le huit mars deux mil sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CHEVIRE LE ROUGE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars, sous la Présidence de Monsieur Philippe LAUREAU, Maire.*

Etaient présent : Monsieur Philippe LAUREAU, Maire

Messieurs Claude SIONNEAU et Georges PINGOT, adjoints

Mesdames Marie-Thérèse CROZA, Nicole de la TAILLE, Sophie DERRIEN, Christine DURAND, Aude LUCE et Messieurs Bruno ARNOUS RIVIERE, Jean-Pierre EPIE, Paul JOGUET, Jean-Louis GUERIS  
Conseillers

Absents excusés : Jean-Marc HARAN, Dominique DENIS

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Paul JOGUET,

Date de convocation : 27 février 2007

Date d'affichage : 9 mars 2007

QUESTION A AJOUTER :

- PAYS DES VALLEES D'ANJOU - CONTRIBUTION DE LA COMMUNE A LA MOUS
- CHANGEMENT DU TRACTEUR - COMPARATIF DES OFFRES

SOMMAIRE :

1°) VOTE DES SUBVENTIONS 2007

2°) VOTE DES SUBVENTIONS CAISSE DES ECOLES

3°) CAISSE DES ECOLES - Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur ANDREA, ayant exercé cette gestion du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006

4°) CAISSE DES ECOLES - Approbation du Compte Administratif 2006

5°) CAISSE DES ECOLES - AFFECTATION DE RESULTAT

6°) CAISSE DES ECOLES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007

7°) CCAS - Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur ANDREA, ayant exercé cette gestion du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006

8°) CCAS - Approbation du Compte Administratif 2006

9°) CCAS - AFFECTATION DE RESULTAT

10°) CCAS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007

11°) ORIENTATIONS BUDGETAIRES

12°) DELIBERATION - DENOMINATION DE LIEUX DIT SUR CADASTRE

13°) TERRAIN APPARTENANT A FRANCE TELECOM - PROPOSITION D'ACHAT

14°) DEMANDE DE CESSION DE CHEMIN SITUE « LA VALLEE » - VENTE MAHE

15°) PRESBYTERE T3 - TRAVAUX

16°) ECOLE - PROPOSITION DE MODIFICATION DU CALENDRIER SCOLAIRE 2007/2008

17°) PAYS DES VALLEES D'ANJOU - CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU PIG

18°) PAYS DES VALLEES D'ANJOU - CONTRIBUTION DE LA COMMUNE A LA MOUS

19°) CHANGEMENT DU TRACTEUR - COMPARATIF DES OFFRES

20°) DIVERS

Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière séance, le Conseil Municipal passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

### **1°) VOTE DES SUBVENTIONS 2007**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

- CABARET LE ROUGE.....	250.00 €
- BRUYERE ET ECUREUILS .....	300.00 €
- CAHIERS DU BAUGEOIS.....	50.00 €
- COMICE AGRICOLE .....	230.00 €
- ECOLE DE MUSIQUE DE BAUGE .....	250.00 €
- ENTENTE SPORTIVE SECTION TENNIS.....	90.00 €
- OLYMPIQUE BAUGEOIS TENNIS.....	15.00 €
- OB TENNIS DE TABLE .....	15.00 €
- OLYMPIQUE BAUGEOIS HAND BALL.....	45.00 €
- AFORBAT.....	90.00 €
- KARATE CLUB BAUGEOIS.....	15.00 €

TOTAL 1350.00 €

### **2°) VOTE DES SUBVENTIONS CAISSE DES ECOLES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder la subvention suivante :

- Caisse des Ecoles : 3800.60 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette subvention pour la Caisse des Ecoles.

### **3°) CAISSE DES ECOLES - Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur ANDREA, ayant exercé cette gestion du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion bonne et exacte.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE, à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de leur part.

#### **4°) CAISSE DES ECOLES - Approbation du Compte Administratif 2006**

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2006 qui se dresse comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : .....3800.60 €  
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : .....3900.00 €

#### **5°) CAISSE DES ECOLES - AFFECTATION DE RESULTAT**

Les membres de la caisse des écoles après en avoir entendu le compte administratif 2006 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le compte de gestion 2006 dressé par le receveur et après avoir constaté un excédent de fonctionnement de : 99.40 € décide d'affecter l'excédent comme suit :

002 : 99.40 €

#### **6°) CAISSE DES ECOLES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007**

Après en avoir délibéré, les membres de la CAISSE DES ECOLES à l'unanimité vote le budget primitif 2007 qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : ..... 3 900 €  
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : ..... 3 900 €

#### **7°) CCAS - Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur ANDREA, ayant exercé cette gestion du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion bonne et exacte.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE, à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de leur part.

## **8°) CCAS - Approbation du Compte Administratif 2006**

Le Maire s'étant retiré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2006 qui se dresse comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : .....0.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : .....1527.95 €

## **9°) CCAS - AFFECTATION DE RESULTAT**

Les membres de la CCAS, après avoir entendu le compte administratif 2006, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le compte de gestion 2006 dressé par le receveur et après avoir constaté un excédent de fonctionnement de : 1527.95 € décide d'affecter l'excédent comme suit :

002 : 1527.95 €

## **10°) CCAS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif 2007 qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : .....1 678 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : .....1 678 €

## **11°) ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'annulation de ce point.

## **12°) DELIBERATION - DENOMINATION DE LIEUX DIT SUR CADASTRE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de M. PAUMARD et Mme LUCE dans lequel ils nous font part de leur souhait de faire figurer sur le cadastre le nom de leur lieu-dit « Le Joncheraie ». Cette demande concerne les parcelles B680, 830, 842, 844 et 845 et les parcelles C543, 544, 827 et 831.

Des demandes identiques ont été faites par Monsieur CHAUVÉAU concernant le lieu-dit « La Petite Perrottière » parcelle WH n°532 et par Monsieur DUBOIS concernant la création du lieu-dit « L'étang du Moulin de Beauvais » parcelle D439, 457, 632, 633 et 653.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire figurer les noms de lieux-dit, cités ci-dessus, sur le cadastre.

## **13°) TERRAIN APPARTENANT A FRANCE TELECOM - PROPOSITION D'ACHAT**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de France Telecom concernant la vente d'un bâtiment désaffecté et de son terrain attenant, situé sur la parcelle A 1047. France Telecom nous demande si nous sommes intéressés. Si tel est le cas, la commune doit leur faire parvenir une offre d'achat.

Le Conseil Municipal n'est pas intéressé par l'achat de cette parcelle, la commune ne fera pas parvenir d'offre d'achat.

## **14°) DEMANDE DE CESSION DE CHEMIN SITUE « LA VALLEE » - VENTE MAHE**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Me LENAIN concernant la vente de la propriété située à « LA VALLEE » appartenant à M. MAHE. Le plan cadastral laisse apparaître un chemin rural qui sépare les parcelles A494 et 1037 et la parcelle 1039 et qui n'apparaît pas physiquement sur les lieux.

Me LENAIN nous demande donc de bien vouloir céder cette portion de chemin au futur acquéreur.

Le Conseil Municipal décide d'inclure ce dossier dans la prochaine enquête publique qui concerne différents échanges de chemins. Le Notaire sera informé de la procédure qui sera mise en place.

### **15°) PRESBYTERE T3 - TRAVAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier adressé par les locataires du T3 du Presbytère dans lequel ils accusent réception de notre courrier concernant l'obligation du locataire à entretenir les espaces verts.

Dans un même temps ils nous font part de :

- Importantes infiltrations d'eau qui détériorent les menuiseries de différentes pièces.
- Une dalle de béton qui devait être coulée dans le garage en 2006 n'a toujours pas été réalisée
- Les abords de la location sont impraticables lors de précipitations soutenues
- Suite à une fuite d'eau dans les WC, les peintures de la tuyauterie non pas été terminées
- Problèmes réguliers d'évacuation des eaux usées concernant le T3 et le T5.

Le Conseil Municipal prend note de ces problèmes, un rendez-vous sera convenu avec le locataire du T3.

### **16°) ECOLE - PROPOSITION DE MODIFICATION DU CALENDRIER SCOLAIRE 2007/2008**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal la proposition de modifications du calendrier scolaire 2007/2008 : alternance 4 jours/4,5 jours.

Ce point sera étudié à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### **17°) PAYS DES VALLEES D'ANJOU - CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU PIG**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de Programme d'Intérêts Général du Pays des Vallées d'Anjou mis en œuvre par le Syndicat Mixte du Pays des Vallées d'Anjou avec le soutien de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

Le PIG du Pays des Vallées d'Anjou a notamment pour objectifs de mettre sur le marché des logements à vocation sociale et diversifier le panel de logement locatifs :

- Offrir des logements à loyer très social
- Offrir des logements à loyer conventionné
- Offrir des logements à loyer intermédiaire
- Remettre sur le marché des logements vacants
- Permettre la transformation d'usage de bâtiments en logement.

La maîtrise de l'inflation des loyers est un enjeu fondamental afin de permettre aux personnes ayant des ressources modestes de se loger de manière digne. Des subventions plus incitatives peuvent contribuer à encourager les propriétaires bailleurs à proposer des loyers maîtrisés (loyers conventionnés ou intermédiaires). Des loyers intermédiaires pourraient être définis dans les secteurs où les loyers de marchés sont supérieurs de plus de 40% aux logements conventionnés.

C'est pourquoi, afin d'optimiser l'aide aux propriétaires bailleurs, il est sollicité auprès des communes une subvention complémentaire aux aides de l'ANAH.

La participation financière de la collectivité sur des actions (taux de participation minimal de 5%) engendre 5% supplémentaire de la part de l'ANAH.

Cette participation financière est déterminante pour inciter les propriétaires bailleurs à réhabiliter des logements à loyers maîtrisés en adéquation avec les revenus d'une grande partie de la population du territoire.

Pour une politique plus ciblée, les communes sont libres d'intervenir à un taux supérieur à 5%, sachant que la participation de l'ANAH reste à 5%.

Il est souhaitable que les communes participent, dans la mesure du possible, à l'ensemble des actions afin de rendre ce programme le plus attractif possible auprès des propriétaires bailleurs.

Après cette présentation, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une position relative à l'application de ce financement complémentaire par la commune.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal accepte de participer financièrement aux actions suivantes pour la durée du PIG du Pays des Vallées d'Anjou et précise le taux d'intervention :

Thématiques	Participation à hauteur de (Préciser le taux, au minimum de 5%)	Ne participe pas
Réhabilitation de loyers conventionnés très sociaux		X
Réhabilitation de loyers conventionnés classiques		X
Réhabilitation de loyers intermédiaires		X

(Dossier en cours : M. Heim de BALSAC « Le petit Moulin », participation de la commune 1856.82 €)

### **18°) PAYS DES VALLEES D'ANJOU - CONTRIBUTION DE LA COMMUNE A LA MOUS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) du Pays des Vallées d'Anjou mis en place par le Syndicat Mixte du Pays des Vallées d'Anjou avec le soutien de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, pour une durée de 5ans :

Une MOUS permet de mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement des propriétaires (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et locataires) pour réaliser des travaux de sortie d'insalubrité.

Cette priorité d'action rejoint la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain qui met en avant la nécessité d'offrir au plus grand nombre des conditions de vie dignes et saines à l'occupation.

A l'échelle du Pays des Vallées d'Anjou, 4% des résidences principales ne sont pas équipées en salle de bains, ni en toilettes, soit 860 maisons et près de 6180 logements sont sans chauffage central ou individuel. La part de ces logements sans confort est quatre fois plus élevée que la moyenne départementale (1,1%) et est liée à la vétusté du parc.

Les communes du Pays des Vallées d'Anjou sont sollicitées pour apporter une contribution financière dans le cas des travaux de sorties d'insalubrité de logements locatifs afin de proposer aux propriétaires bailleurs des taux d'aide incitatifs. En effet, la participation de la collectivité (taux de participation minimal de 5%) engendre 5% supplémentaire de la part de l'ANAH.

Pour une politique plus ciblée, les communes sont libres d'intervenir à un taux supérieur à 5%, sachant que la participation financière de l'ANAH reste à 5%. Dans le cas précis des travaux de sortie d'insalubrité, le cumul des aides peut atteindre 100%.

Après cette présentation, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une position positive relative à l'application de ce financement complémentaire par la commune.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal accepte de participer financièrement pour la durée de la MOUS « Insalubrité » du Pays des Vallées d'Anjou et précise le taux d'intervention :

Thématiques	Participe à hauteur de (préciser le taux, au minimum de 5%)	Ne participe pas
Travaux de sortie d'insalubrité de logements locatifs		X
Travaux de sortie d'insalubrité pour Propriétaires Occupants		X

### 19°) CHANGEMENT DU TRACTEUR - COMPARATIF DES OFFRES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau comparatif des propositions de tracteurs neufs, en remplacement de notre tracteur RENAULT, des sociétés : SAVAS, SEMAC et Monsieur Roger HAMARD.

Le Conseil Municipal décide de ne pas choisir dans la précipitation le nouveau matériel et décide d'attendre le vote du budget de la commune (le mardi 27 mars 2007).

### 20°) DIVERS

- ✧ Entretien du Chemin de la Contraie : mail de Monsieur Poissenot
- ✧ Fermeture de la garderie et de la cantine scolaire les 15, 16, 22 et 23 janvier lors de la formation BAFA de Mme BARAIZE ET Mme LEAU : Courrier des délégués des parents d'élèves
- ✧ Courrier Ecole Publique : remerciement pour le don suite à l'arbre de Noël
- ✧ Courrier de l'EKITABLE (commerce ambulants) : arrêt de leur activité en date du 28 février 2007.
- ✧ Courrier du Conseil Général : La demande de subvention qui a été demandée pour les travaux d'assainissement rue de la Paix et rue des Richaudets n'a pas été retenue.
- ✧ Pays des Vallées d'Anjou : information sur l'attribution des subvention aux bibliothèques
- ✧ ACTIVE : courrier Bilan de l'année 2006
- ✧ Mail de M. CULLERIER pour l'association Bruyères-Ecureuils : invitation à leurs manifestations
- ✧ BAUGEOIS COMPOST : Invitation Porte ouverte le dimanche 25 mars 2007 de 9 heures à 18 heures.  
Proposition de fourniture de compost : offre gracieuse de 500 kg par tranche de 200 habitants.
- ✧ Prévoir une réunion de la commission finance : budget assainissement et commune. Le Commission se réunira le vendredi 23 mars à 14H.
- ✧ La prochaine réunion de Conseil Municipal est avancée au mardi 27 mars 2007 à 20H30 au lieu du jeudi 29 mars.
- ✧ La soirée de remise des prix du fleurissement aura lieu le vendredi 23 mars à 20H30.
- ✧ Documents :
  - SENAT : Rapport d'Activité 2006
  - LA POSTE : réunion du 8 février 2007, rencontre élus « Tous partenaires »
  - Association des Maires - CAUE : Formation des Elus - Programme 2007
  - Agence de l'eau loire~bretagne : 9<sup>ème</sup> programme d'intervention 2007/2012

Sans autres questions la séance est levée le jeudi 8 mars 2007 à 22 H 55.